

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 25 JUIN 2020 à 19h15

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Secrétaire de la séance : -Mme Amélie COILLIOT.

1)Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 11 Juin 2020, Mr le Maire ouvre la séance.

2)L'ordre du jour est abordé :

a) Présentation des futurs gérants du bistrot/relais multiservices :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal, Mme Aurélie DENIS et Mr Grégory BEN, les futurs gérants du commerce, retenus par « 1 000 Cafés ». Il leur donne la parole. Ces derniers exposent leur projet, leurs idées de développement, leurs horaires d'ouverture, les services à mettre en place, leur démarche auprès des habitants. Une **réunion avec la population** est d'ailleurs programmée **le Vendredi 17 JUILLET à 18h30**. L'ouverture est espérée pour fin Août.

b) Travaux « Dépendance » :

Mr le Maire présente l'avancement des travaux de rénovation de la dépendance voisine du commerce. **Une cloison y sera posée** à la demande des futurs gérants de façon à pouvoir stocker les colis à réceptionner.

c)Rénovation de la voirie :

Mr le Maire porte connaissance à l'assemblée des différents devis reçus pour la rénovation de la voirie, à savoir : rue du Val du Bois, rue des Creuses, impasse de la rue des Tilleuls et allée piétonne. Ces derniers ont été étudiés par la commission « Travaux et Appel d'offres ». Il a été remarqué que ceux-ci sont difficilement comparables car les surfaces données et les solutions présentées sont différentes d'une entreprise à l'autre. Mr C Leclercq propose de rédiger un descriptif précis avec les quantitatifs ; celui-ci sera adressé aux trois entreprises consultées de façon à pouvoir réaliser un véritable comparatif.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette proposition. Une réponse rapide est souhaitée pour un début de travaux au plus tard en Septembre.

d)Organisation du Centre de Loisirs :

Mr le Maire donne les résultats du sondage réalisé auprès des parents sur un possible Centre de Loisirs Multi -sites du 6 au 24 Juillet 2020.

A Nielles les Bléquin, vingt réponses positives ont été reçues et seize à Seninghem. La municipalité de Nielles a délibéré favorablement pour cette organisation.

Après rappel par Mr Le Maire des conditions de mise en place de ce centre de loisirs dans le **contexte COVID-19, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'organisation du Centre de Loisirs du Lundi 6 au Vendredi 24 Juillet. La participation des familles sera revue à la baisse si le coût final de ce service est moindre.**

f) Ducasse des 25/26 JUILLET 2020 :

Devant la **complexité des protocoles à mettre en place**, Les différentes associations du village ne peuvent pas proposer les animations habituelles : brocante, concours de pétanque, repas,

Mr le Maire estime que le tir du Feu d'Artifice est aussi très difficile à maintenir.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité mais avec regret, décide de ne pas organiser la Fête communale fin Juillet 2020.

g) Questions diverses :

1. La distribution des Prix aux élèves se fera le **Jeudi 2 Juillet à 10h à l'école.**

2. Le contrat de travail de Mme Marilène DENEUVILLE comme aide aux enseignants de l'école maternelle **est reconduit** dans les mêmes conditions pour une durée de 12 mois.

3. Le fonctionnement de la **garderie** est évoqué par Mr Le Maire. Trop d'enfants y sont accueillis dans des locaux désormais trop petits. Par ailleurs, la CAF qui finance en partie ce service, exige désormais du **personnel qualifié et en nombre suffisant**. Après débat, il est décidé **de maintenir cette garderie sans l'aide de la CAF mais en limitant les inscriptions à 20 enfants maximum**

4. Mr le Maire informe l'assemblée que l'**architecte** contacté pour établir le permis de construire du local de rangement rue du stade, demande une **indemnité de 1500€.**

5. Suite aux élections municipales et après contrôle du receveur municipal, les indemnités du maire, des adjoints et des trois conseillers délégués sont à revoir. Après débat, il est décidé **de fixer les taux suivants : 34.7% de l'indice brut 1027 pour le maire, 7.5% pour les deux adjoints et 4% pour les trois conseillers délégués ;** répartition conforme à l'enveloppe de 61.7% décidée lors de l'installation du Conseil Municipal.

Le Maire, C TELLIER .